

Le Directeur,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le décret n°92-783 du 06 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté du 13 février 2023 de la Directrice Générale par intérim du Centre Nationale de Gestion portant affectation de Monsieur Patrick DÉNIEL au poste de Directeur des Centres Hospitaliers de BEAUVAIS et CREVECOEUR le GRAND,

Vu l'arrêté du 28 février 2023 de la Directrice Générale par intérim du Centre Nationale de Gestion portant affectation de Monsieur Patrick DÉNIEL au poste de Directeur des Centres Hospitaliers de BEAUVAIS et CREVECOEUR le GRAND et de CLERMONT de l'OISE,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 12 janvier 2024, nommant Madame Sandrine DELTOMBE, Directrice des soins aux Centres Hospitaliers de BEAUVAIS, de CREVECOEUR le GRAND et CLERMONT de l'OISE au 05 février 2024,

Considérant la nomination de Madame Perrine BERTRAND-MARCHANDISE, le 18 septembre 2012, en qualité d'Ingénieur qualité au Centre Hospitalier de BEAUVAIS,

Considérant la nomination de Madame Audrey PRAGON, le 15 Novembre 2022, en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière au poste de Responsable Qualité et Gestion des Risques au Centre Hospitalier de CLERMONT de l'OISE,

Vu du procès-verbal d'installation de Madame Sandrine DELTOMBE en date du 06 février 2024,

DECIDE

Article 1

Délégation permanente de signature est donnée à **Madame Sandrine DELTOMBE** en qualité de Directrice chargée de la qualité et de la gestion des risques au titre de la Direction commune et directrice référente du Pôle de Gériatrie au Centre Hospitalier de BEAUVAIS, pour signer tous actes, courriers et décisions relevant de ses attributions, à l'exception des actes mentionnés à l'article 2, et pour représenter le Directeur dans ses responsabilités.

Article 2

Sont soumis à la signature du Directeur les actes suivants :

- Les conventions,
- Les contentieux formalisés ou pouvant faire l'objet d'une procédure juridictionnelle ou de médiation.

Article 3 Responsabilité de la Direction Qualité et Gestion des risques

Délégation est donnée à **Madame Sandrine DELTOMBE**, Directrice, pour assurer les missions de la Direction de la qualité et gestion des risques, pour signer tous actes, courriers et décisions relevant de ses attributions.

Au Centre Hospitalier de BEAUVAIS :

En cas d'absence de **Madame Sandrine DELTOMBE**, délégation est accordée:

à **Madame Perrine BERTRAND-MARCHANDISE**, Ingénieur Qualité, pour les actes, courriers et décisions relevant de la Direction de la qualité.

Au Centre Hospitalier de CLERMONT de l'OISE :

En cas d'absence simultanée de **Madame Sandrine DELTOMBE** et de **Monsieur Antoine ALARY** délégation est accordée:

à **Madame Audrey PRAGNON**, Responsable Qualité et Gestion des Risques, pour signer tous actes, courriers et décisions relevant de la Direction de la qualité (notamment les correspondances vers les usagers notamment les réclamations et les accès aux dossiers patients).

Article 4 Garde administratives

Garde de direction

Madame Sandrine DELTOMBE participe à la garde de direction, du CH de BEAUVAIS, dans le cadre de la politique relative aux gardes administratives, selon le tableau de garde administrative établi mensuellement par le secrétariat de direction.

A ce titre, elle exerce :

- les pouvoirs de police à l'égard des malades et des visiteurs,
- les pouvoirs de représentation de l'établissement,
- l'assignation des personnels afin d'assurer la continuité de service,
- l'admission des patients et parturientes,
- toutes les mesures nécessaires aux situations d'urgence.

Article 5

La présente délégation de signature prend effet à la date de signature. Elle prend automatiquement fin :

- en cas de modification des fonctions de l'intéressé,
- en cas de départ de l'établissement du bénéficiaire,
- en cas de nouvelle décision de délégation de signature qui s'y substituerait.

Article 6

La présente décision sera notifiée au Comptable public des Centres Hospitaliers de BEAUVAIS (CHB), CREVECOEUR le GRAND et CLERMONT de l'OISE (CHC), communiquée au Conseil de Surveillance du CHB, du CH de CREVECOEUR le GRAND et CHC et publiée au recueil des actes de la Préfecture en application des articles D 6143-33 et D 6143-35 du Code de la Santé Publique.

Fait le 27 février 2024.

Le Directeur,


Patrick DÉNIEL

